

Secrétariat général / Ahmed IBRANI

GENTILLY, le 29 MAI 2009

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 MAI 2009**

PRESIDENTE : Madame **TORDJMAN**, Maire.

PRESENTS - Mme **TORDJMAN** - M. **DAUDET** - Mme **COSNARD** - M. **AGGOUNE** –
M. **ALLAIS** Gilles – M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** - M. **BRAND** - Mme **JOUBERT** -
M. **VERONESE** – Mme **MORELLE** - M. **KROP** – Mme **BONNET TUCZAPSKI** –
M. **DESLANDE** - M. **BOMBLED** – Mme **CHAURNET** – Mlle **MICHEL** - Mme **PORHAULT** -
Mme **HUSSON** - M. **AHMED** – M. **ALLAIS** David – Mme **GUILLAUME** – Mme **LECA** - M.
BERVILLE - Mme **QUÊME** – M. **GERUS** - M. **GRENIER**.

ABSENTS REPRESENTES : - Mme **NAZE** par Mme **COSNARD**
- Mme **GUILLEMAIN** par M. **ALLAIS**
- Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**
- M. **CAMARA** par M. **AHMED**
- M. **SEVE** par M. **BERVILLE**

ABSENTS EXCUSES : - M. **PRUNIER**

SECRETAIRE : - M. **DESLANDE**

La séance est ouverte à 21 h.

.../...

ADMINISTRATION GENERALE

- Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal prévues à l'article L 2122-22 du Code. **(Elles sont consultables au secrétariat central)**.

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

FINANCES COMMUNALES

⊕ Le conseil municipal, statuant sur les opérations de l'exercice 2008, sauf le règlement et l'apurement définitif de la Cour des Comptes, admet les opérations effectuées par Madame le Trésorier Principal, avec les résultats de clôture suivants :

VILLE : 29 voix pour et 3 abstentions

<u>COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL</u>		CG 2008
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	+1 613 672,74
	Affectation en réserve	-1 028 362,92
	Résultat propre à l'exercice 2008	-398 777,75
	Résultat à la clôture 2008	+186 532,07
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	-175 620,64
	Résultat propre à l'exercice 2008	+264 682,63
	Résultat à la clôture 2008	+89 061,99
<u>COMPTE ADMINISTRATIF</u>		CA 2008
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	27 665 673,69
	Excédent reporté de 2007 repris en 2008	+585 309,82
	Recettes réalisées de l'exercice:	27 266 895,94
	Résultat à la clôture 2008	+186 532,07
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	4 709 884,79
	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	-175 620,64
	Recettes réalisées de l'exercice:	4 974 567,42
	Résultat à la clôture 2008	+89 061,99

LEGS DEBRAY : à l'unanimité

<u>COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL</u>		CG 2008
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	+5 940,35
	Résultat propre à l'exercice 2008	+23 378,83
	Résultat à la clôture 2008	+29 319,18
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	+10 279,62
	Résultat propre à l'exercice 2008	+0,00
	Résultat à la clôture 2008	+10 279,62
<u>COMPTE ADMINISTRATIF</u>		CA 2008
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	107 298,51
	Excédent reporté de 2007 repris en 2008	+5 940,35
	Recettes réalisées de l'exercice:	130 677,34
	Résultat à la clôture 2008	+29 319,18
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	0,00
	Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	+10 279,62
	Recettes réalisées de l'exercice:	
	Résultat à la clôture 2008	+10 279,62

⊕ **Egalement par 29 voix pour (25 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 4 voix du groupe Socialiste et Verts) et 3 contre (groupe Gentilly Entente), le conseil municipal approuve :**

- 1 le Compte Administratif de l'Exercice **2008** de la ville, arrêté en recettes et en dépenses par le Maire, aux sommes en € ci-après :

BUDGET VILLE	
Section de Fonctionnement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	27.665.673,69 €
Excédent reporté de 2007 repris en 2008	+585.309,82 €
Recettes réalisées de l'exercice:	27.852.205,76 €
Résultat à la clôture 2008	+186.532,07 €
Section d'investissement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	4.885.505,43 €
Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	-175 620,64 €
Recettes réalisées de l'exercice:	4.974.567,42 €
Résultat à la clôture 2007	89.061,99 €
Restes à réaliser en Dépenses	9.239.752,07 €
Restes à réaliser en Recettes	8.998.577,43 €

⊕ **A l'unanimité : le compte administratif de l'exercice 2008 du legs Debray, arrêté en recettes et en dépenses par le Maire, aux sommes en €, ci-après:**

BUDGET LEGS DEBRAY	
Section de Fonctionnement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	107.298,51 €
Excédent reporté de 2007 repris en 2008	5940,35 €
Recettes réalisées de l'exercice:	136.617,69 €
Résultat à la clôture 2008	29.319,18 €
Section d'investissement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	0,00
Résultat à la clôture 2007 repris en 2008	11 483,48 €
Recettes réalisées de l'exercice:	10 279,62 €
Résultat à la clôture 2007	10 279,62 €

⊕ **Par 29 voix pour (25 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 4 voix du groupe Socialiste et Verts) et 3 abstentions (groupe Gentilly Entente), L'affectation des résultats après vote du compte administratif de la ville et legs Debray pour l'exercice 2008 en décidant :**

- 1 de reprendre le solde à financer à la clôture de la section d'investissement de **89.061,99 €**.
- 2 d'affecter en fonds de réserve à la section d'investissement du budget ville, la somme de **152.112,65 €** correspondant au besoin total de financement de la section d'investissement
- 3 de reprendre en section de fonctionnement l'excédent à hauteur de **34 419,42 €**.
- 4 de reprendre en résultat d'investissement reporté du budget legs Debray la somme **10 279,62 €**, correspondant au résultat d'investissement 2008.
- 5 de reprendre en résultat de fonctionnement reporté du budget legs Debray la somme de **29.319,18 €** correspondant au résultat de fonctionnement 2008.

⊕ **Le rapport établi par Madame le Maire relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'exercice 2007 est approuvé à l'unanimité :**

En 2008 la ville a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, **278.130,00 €**

Conformément aux dispositions de l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport retraçant les principales actions menées dans ce cadre et les conditions de leur financement est présenté au conseil municipal.

1 - ACTIONS MENEES EN DIRECTION DES JEUNES

☞ *fonctionnement de la mission locale du nord-ouest du Val-de-Marne*

Elle accueille et travaille avec les jeunes des communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre et Villejuif.

☞ **Participation de la ville : 52.100 €**

2 - ACTIONS DE PROXIMITE DANS LES DIFFERENTS QUARTIERS DE LA VILLE

☞ *service des antennes de quartiers (fonction 524)*

Implantées dans les quartiers Victor Hugo, Gabriel Péri et du Chaperon Vert, quartiers reconnus comme prioritaires dans le Contrat de Ville, les antennes regroupent :

- ◆ les coordonnateurs et les agents de médiation de l'action éducative et sociale
- ◆ ainsi que les animateurs intervenant auprès des enfants et des jeunes après l'école.

Elles représentent des espaces d'accueil, d'écoute, d'aide, de soutien et d'échanges.

Elles sont des structures d'accompagnement à la scolarité

Elles mettent en œuvre des ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage du français

Elles sont des relais entre les différents intervenants dans le quartier et la population.

Elles impulsent les initiatives favorisant la participation des habitants, créatrices de lien social et de solidarité.

☞ **coûts à charge de la ville : 314.265,08 €**

⊕ **Egalement est approuvée à l'unanimité l'affectation du complément du fonds de concours de 14.077,50 € versé par la CAVB pour l'exercice 2008**

Ce fonds est affecté au bénéfice des Centres de Loisirs (fonction 421).

BP 2008	212 Ecoles primaires	321 Bibliothèques et médiathèques	421 Centres de loisirs	511 Dispensaires et autres étabts sanitaires	64 Crèches et garderies
Dépenses de l'exercice	742 595,00	858 210,00	1 385 865,00	1 733 590,00	474 010,00
011 Charges de gestion generale	106 280,00	144 950,00	138 600,00	205 755,00	45 000,00
012 Charges de personnel	471 315,00	713 260,00	1 247 150,00	1 524 835,00	429 010,00
65 Autres charges de gest.courante	110 000,00				
67 Charges exceptionnelles	55 000,00		115,00	3 000,00	
Recettes de l'exercice	54 800,00	20 750,00	224 900,00	959 640,00	198 020,00
013 Attenuation de charges			100,00		
70 Produits des services du domaine	50 300,00	250,00	101 800,00	840 360,00	55 800,00
74 Dotations et participations	4 500,00	20 500,00	123 000,00	82 280,00	142 220,00
75 Autres produits de gest. courante				37 000,00	
Déficit	687 795,00	837 460,00	1 160 965,00	773 950,00	275 990,00
Fonds de concours :	1 354 320,50	250 000,00	300 000,00	400 000,00	300 000,00
Complément	14 077,50		14 077,50		
Total	1 368 398,00		414 077,50		
% Fonds de concours / Déficit	36,35%	35,82%	35,67%	38,76%	37,80%

PERSONNEL COMMUNAL

⊕ Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

La modification du tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI	Emplois budgétaires au 1 ^{er} avril 2009	Emplois budgétaires au 1 ^{er} juin 2009	
Adjoint d'animation 2 ^e classe	30	29	- 1
Adjoint administratif 2 ^e classe	56	57	+ 1
Rédacteur	20	19	-1
Adjoint administratif 1 ^{ere} classe	24	25	+1
Assistant qualifié de conservation 2 [°] classe	1	0	-1
Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	6	7	+1
TOTAL			0

CULTURE

⊕ Par 29 voix pour (25 voix pour du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 4 voix du groupe Socialiste et Verts) et 3 abstentions (groupe Gentilly Entente), le conseil municipal approuve :

Une convention entre la Ville de Gentilly et l'association Arts Diffusion

Cette convention triennale est la concrétisation et le point de départ d'un partenariat pluriannuel que la ville de GENTILLY souhaite mettre en place avec l'association ARTS DIFFUSION.

L'association Arts Diffusion s'engage à :

- Sensibiliser les publics aux arts visuels notamment par l'organisation d'une diffusion dans le domaine de " l'Art Performance" dans le cadre de la Nuit Blanche au Générateur
- Participer au rayonnement de Gentilly en proposant des actions artistiques et culturelles
- Mettre à disposition de la Ville de Gentilly, annuellement, pour une période de 6 jours, consécutifs ou non, la salle Le Générateur.

La ville de Gentilly s'engage à :

- apporter une aide financière annuelle qui prend la forme d'une subvention de fonctionnement et d'aide aux projets d'un montant de 12 000 € par an.

ENSEIGNEMENT :

⊕ **A l'unanimité le conseil municipal fixe comme suit les montants des frais de scolarité applicables pour l'année scolaire 2009/2010 :**

- écoles maternelles et élémentaires **32,68 €** par an et par enfant
- écoles spécialisées **56,76 €** par an et par enfant

⊕ **Par 25 voix pour (18 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly , 4 voix du groupe Socialiste et Verts et 3 voix du groupe Gentilly Entente) , 5 contre et 2 abstentions (des élus du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly), le conseil municipal fixe :**

La participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph. Année 2008/2009.

le montant du forfait par élève gentilléen fréquentant l'école privée Saint- Joseph à 686, 53 €.

Ce forfait prend en compte les dépenses suivantes :

- Eau
- Gaz
- Electricité
- Chauffage
- Produits d'entretien
- Documentation
- Rémunération du personnel (administratif, ouvrier et d'entretien)
- Frais de téléphone
- Fournitures scolaires
- Mobilier et matériel scolaire (acquisition et renouvellement)
- Matériel informatique
- Travaux d'entretien des bâtiments et des cours

La participation de la ville pour l'année scolaire 2008/2009 sera donc de :

686, 53 € X 86 élèves = 59 041, 36 €

JEUNESSE

⊕ **A l'unanimité, il a été décidé d'organiser les séjours d'été en collaboration avec l'association "Vacances, Voyages, Loisirs", organisme de coopération dont le siège social est à VITRY-SUR-SEINE (94800), 39 avenue Henri Barbusse, les séjours suivants pour les jeunes de 12/14 ans et 15/17 ans en juillet et août 2009 :**

<u>Lieu</u>	<u>Age</u>	<u>Mois</u>	<u>Durée</u>	<u>Nombre de places</u>	<u>Prix brut par séjour</u>	<u>Participation familiale (hors déduction)</u>
Trinité sur mer	12/14	juillet	21 jours	9 places	<u>11309</u>	0,84XQF maximale: 916 euros minimale: 327 euros
Davignac	12/14	juillet	21 jours	12 places	<u>11312</u>	0,84XQF maximale: 918 euros minimale: 328 euros
Châtel	12/14	août	21 jours	12 places	<u>11312</u>	0,84XQF maximale: 918 euros minimale: 328 euros
Tunisie	15/17	juillet	14 jours	12 places	<u>11596</u>	1,00XQF maximale: 1117 euros minimale: 339 euros
Grèce Cyclades	15/17	août	14 jours	12 places	<u>11596</u>	1,00XQF maximale: 1117 euros minimale: 339 euros

les familles ne bénéficiant pas d'aide, et dont l'application de la formule de calcul donne une participation inférieure au minimum fixé, un système de bourses exceptionnelles sera appliqué. Dans tous les cas, la participation minimum demandée aux familles sera la suivante :

Davignac (Corrèze)	85,00 €
Trinité sur mer	85,00 €
Châtel	85,00 €
Tunisie	103,00 €
Grèce Cyclades	103,00 €

CIMETIERE COMMUNAL

⊕ **Par 17 voix Pour (14 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 3 voix du groupe Gentilly Entente) , 4 contre (des élus du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly) et 11 abstentions (7 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 4 voix du groupe Socialiste et Verts), Le conseil municipal donne un avis favorable à la revalorisation des vacations funéraires, pour un montant de 20 €.**

La loi n°2008-1830 du 19 décembre 2008 impose désormais aux communes de fixer un montant pour ces vacations de police compris entre 20 € minimum et 25 € maximum

RELATIONS INTERNATIONALES

Le conseil municipal approuve :

⊕ **Par 27 voix pour (25 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 2 voix du groupe Gentilly Entente) , 4 contre (3 voix du groupe Socialiste et Verts et 1 voix du groupe Gentilly Entente)**

l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à :

- 1 l'association France Palestine Solidarité – comité de Gentilly pour soutenir le projet du centre pour enfants à Al Kahder en Cisjordanie .

Par 31 voix pour (24 voix du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly et 4 voix du groupe Socialiste et Verts et 3 voix du Gentilly Entente) et 1 voix contre (1 élu du groupe A gauche Ensemble pour Gentilly)

l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à :

- 2 l'association Croix Rouge Française – Comité de Gentilly pour soutenir le projet du dispensaire de brousse à Dagbati au Togo .

A l'unanimité :

l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à :

- 3 l'association Heriterre pour soutenir le projet de valorisation des savoir-faire indigènes des communautés Mapuche au Chili .

Egalement à l'unanimité , une convention a été approuvée entre la ville de Gentilly et l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) pour permettre l'accès à la résidence relais IGeSA Raspail de personnes (y compris des groupes d'adultes) envoyées par la ville de Gentilly et présentes sur la commune au titre d'une activité en lien direct avec la ville de Gentilly

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

A l'unanimité, le conseil municipal :

SOLLICITE une subvention à hauteur de 50% maximum de la dépense auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le financement de l'achat de l'échographe inscrit en dépenses d'investissement au BP 2009 pour **215 700 €**

AFFAIRES DIVERSES

Les affaires suivantes ont été approuvées à l'unanimité

- 1 Une convention avec l'association " Sur la Touche" pour le don de matériel sportif.
- 2 Une convention de délégation de paiement avec la **Mutualité Fonction Publique - MFP** pour dispense de l'avance du ticket modérateur de ses adhérents.
- 3 Un contrat de mise à disposition précaire avec le Centre Communal d' Action Sociale pour le prêt des locaux du centre socio-éducatif de Châtel du 12 au 19 juin 2009.
- 4 Une convention passée entre la ville et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers pour le ramassage des déchets du centre

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.

LE SECRETAIRE,
Jean-Yves DESLANDE

LE MAIRE,
Patricia TORDJMAN